

Enquête GENESE

Types de données

Enquête de victimation rétrospective

Nom de l'enquête

GENESE (« Genre et sécurité »)

Producteur

Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) – ministère de l'intérieur et des Outre-mer

Champ d'enquête

France métropolitaine, individus âgés de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire

Période de collecte

De mars à juillet 2021

Mode de collecte

Questionnaire, conçu par Eurostat, administré par internet et par téléphone.

Taille de l'échantillon final

9 064 participants

Méthode d'échantillonnage

Il s'agit d'une enquête construite en deux phases. Les individus de la première phase ont été sélectionnés par l'Insee dans le répertoire des logements géré par l'institut à partir de sources administratives (Fidéli). Cette première phase a permis de recueillir les réponses au questionnaire de 109 000 individus, parmi 169 060 sélectionnés, représentant un taux de réponse de 65 %. A partir des réponses au questionnaire de cette phase 1, l'ensemble des individus identifiés comme victimes de violences ainsi qu'un échantillon sélectionné aléatoirement de personnes identifiées comme non-victimes ont été intégrés à la phase 2, représentant 15 000 individus. Plus de 10 000 personnes ont répondu au questionnaire, représentant un taux de réponse de 68 %, parmi les 15 000 individus sélectionnés. Au final, 9 064 répondants ont rempli l'ensemble des critères et constituent l'échantillon final.

Données relatives à la maltraitance infantile intrafamiliale disponibles

Ces données permettent d'apporter des éléments chiffrés autour des violences physiques, sexuelles, psychologiques subies avant l'âge de 15 ans dans un cadre intrafamilial et sur l'exposition à un climat de violence des parents. Elles permettent d'apporter certains éléments sur les caractéristiques des victimes et des auteurs.

Définitions utilisées dans le cadre de l'enquête

Les violences physiques

Elles regroupent exclusivement les violences physiques commises par les parents avant l'âge de 15 ans et repérées au travers de deux questions « avant l'âge de 15 ans, votre père [votre mère] vous a-t-il [elle] déjà intentionnellement frappé(e), donné des coups de pied très forts, vous a-t-il battu(e) avec un objet comme un bâton ou une ceinture, vous a-t-il brûlé(e) ou vous a-t-il poignardé(e) ? ».

Les violences sexuelles

Les violences sexuelles subies avant l'âge de 15 ans sont appréhendées au travers de 4 situations-types : « vous faire poser nu(e) devant une personne ou sur des photos, des vidéos ou une webcam alors que vous ne vouliez pas faire cela », « toucher vos parties intimes - vos parties génitales ou votre poitrine - alors que vous ne le vouliez pas », « vous faire toucher ses parties intimes - les parties génitales ou sa poitrine - alors que vous ne le vouliez pas » ou encore « vous forcer à avoir un rapport sexuel alors que vous ne le vouliez pas ».

Les violences psychologiques

Elles regroupent les humiliations répétées par les parents (repérées au travers des questions « vous est-il arrivé que votre père [votre mère] vous humilie ou vous rabaisse ? ») et les faits de harcèlement subis dans le cadre intrafamilial avant l'âge de 15 ans. Les faits de harcèlement sont appréhendés autour de 7 situations-type commises de façon répétée et ayant provoqué chez la victime un sentiment de peur, d'anxiété ou de détresse : 1. « adresser des messages (y compris des messages sur les réseaux sociaux), e-mails, lettres, cadeaux » ; 2. « passer des appels téléphoniques obscènes, menaçants, dérangeants ou silencieux » ; 3. « tenter d'être en contact avec vous de manière insistante, vous attendre ou rôder autour de chez vous, de votre école ou de votre lieu de travail » ; 4. « vous suivre ou vous espionner » ; 5. « endommager volontairement vos affaires (voiture, moto, boîte aux lettres, etc.) ou celles de vos proches, ou faire du mal à vos animaux » ; 6. « faire des commentaires blessants ou embarrassants sur vous en public (y compris sur les réseaux sociaux) » ; 7. « publier des photos, des vidéos ou des informations très personnelles vous concernant ».

Le climat de violence entre les parents

Le climat de violence entre les parents regroupe les humiliations répétées entre les parents et les violences physiques entre les parents. Les humiliations répétées entre les parents sont appréhendées par deux questions « vous est-il arrivé de voir ou entendre votre père [votre mère] rabaisser ou humilier votre mère [votre père] ? ». Les violences physiques entre les parents sont appréhendées par deux questions « vous est-il arrivé de voir ou entendre votre père [votre mère] exercer des violences physiques contre votre mère [votre père] ? (par exemple : la gifler, lui tirer les cheveux, lui jeter des objets, la frapper avec les poings, lui donner des coups de pied) ».

Le terme intrafamilial fait référence aux membres de la famille : père/beau-père/père adoptif, mère/belle-mère/mère adoptive, frère/demi-frère, sœur/demi-sœur, un autre parent de sexe masculin

(grand-père, oncle, cousin, neveu, etc.), un autre parent de sexe féminin (grand-mère, tante, cousine, nièce, etc.).

Liens Internet



[Site internet dédié à l'enquête](#)



Publication concernée : Service de la statistique ministériel de la sécurité intérieure (2022, novembre).
[Panorama des violences en France métropolitaine. Enquête Genese 2021.](#)